

EDK	Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren
CDIP	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
CDPE	Conferenza svizzera dei direttori cantonali della pubblica educazione
CDEP	Conferenza svizra dals directurs chantunals da l'educazün publica

Zähringerstrasse 25, Postfach 5975, CH-3001 Bern

www.edk.ch - www.cdip.ch - www.ides.ch



Optimisation de la transition scolarité obligatoire – degré secondaire II: Projet Transition

Le 17 décembre 2003, la Commission Formation professionnelle CFP a pris connaissance du rapport du groupe de projet consacré au thème «Transition scolarité obligatoire – degré secondaire II». L'évaluation a mis en évidence les éléments suivants:

- le passage de l'école obligatoire au degré secondaire II est de plus en plus souvent vécu comme étant difficile;
- le problème est complexe et requiert la mise en réseau de tous les acteurs et projets en contact avec la transition;
- le soutien des milieux politiques et la participation des autorités fédérales et cantonales (responsables) sont la condition sine qua non de la réussite sur le plan national;
- parallèlement aux pouvoirs publics, les milieux économiques et les organisations du monde du travail, en leur qualité de fournisseurs de places d'apprentissage, ont un gros impact sur la transition.

Il en est résulté un projet, mandaté par l'Assemblée plénière de la CDIP le 29 octobre 2004.

1. Problématique

Il convient de prendre en compte les éléments suivants:

- Il faut, pendant la durée de la scolarité obligatoire, une préparation, un diagnostic et une prévention en vue des problèmes que devront affronter les jeunes lors de l'entrée dans le degré secondaire II: concevoir une préparation et des mesures concrètes à la fois dans le domaine de la formation initiale et continue des enseignantes et enseignants et dans le conseil.
- La transition doit être garantie systématiquement, en relation avec les compétences acquises pendant la scolarité, en déterminant des standards de formation, en aiguillant les jeunes individuellement et au moment opportun ainsi que par un conseil et un suivi formulés de façon générale et en même temps individualisée.
- Fonction et aménagement des offres de pont: ces dernières doivent optimiser la transition sans que cela prolonge la durée de la scolarité.
- Optimisation de la phase d'entrée dans le degré secondaire II, visant notamment une baisse des ruptures de contrats d'apprentissage.
- Les deux bords doivent répondre présent pour gérer efficacement la transition de la scolarité obligatoire au degré secondaire II. Les jeunes doivent y être préparés de façon adéquate pendant leur scolarité obligatoire, un nombre suffisant de places d'apprentissage avec des solutions de substitution (ECG, ESC) mis en place, et un engagement fort manifesté par toutes les parties en présence.

2. Objectifs

Les objectifs visés sont les suivants:

- Tous les jeunes doivent avoir la possibilité de suivre une formation au degré secondaire II.
- Autant que faire se peut, les pertes de temps dues à un changement de place d'apprentissage, un changement d'école ou une année transitoire, doivent être évitées (limiter le taux de drop-out).
- Les jeunes qui ont besoin d'un soutien particulier doivent être identifiés au cours de la scolarité obligatoire et être amenés à une formation au degré secondaire II grâce à des mesures ciblées.

La réalisation de ces objectifs presuppose une réponse aux questions suivantes:

- quelles sont les prestations préalables de la scolarité obligatoire et comment les garantir?
- qu'exigent les entreprises et les écoles du degré secondaire sur lesquelles débouche la scolarité obligatoire?
- qu'arrive-t-il aux jeunes qui ne sont pas à la hauteur de ces exigences?

Pendant la période 2006 – 2008, il faudra réaliser les étapes suivantes:

- parvenir à un accord sur des principes congruents, entre la CDIP, la Confédération et les organisations du monde du travail (lignes directrices)
- obtenir de tous les acteurs impliqués l'engagement d'appliquer ces principes (engagement ou commitment)
- mettre sur pied un réseau afin d'améliorer la qualité des informations et échanger les expériences entre participants, créer un site sur internet et organiser une série de manifestations
- définir et réaliser différents sous-projets et soutenir leur mise en oeuvre grâce à la collaboration avec des projets partenaires
- élaborer des recommandations de la CDIP pour l'application des mesures d'optimisation dans le domaine de la transition

3. Suite des opérations

La suite des opérations se fonde sur les principes suivants:

- Les degrés secondaires I et II sont appelés à assumer une responsabilité conjointe pour optimiser le passage entre école obligatoire et degré secondaire II.
- Aucun projet ou organe n'est en mesure d'apporter une réponse définitive à lui seul. C'est pourquoi il convient de créer une sorte de holding entre les organisations du monde du travail, les cantons et la Confédération.
- Le monde économique et les organisations du monde du travail ainsi que les différents offices et services cantonaux concernés doivent être impliqués comme partenaires.
- Un état des lieux des problèmes doit précéder toute activité (rapport Transition de la CFP).
- Les liens étroits entre la problématique de la transition et les groupes à risque (jeunes à tendances sociopathiques, immigrés, «sans papiers», etc.) incitent à harmoniser la démarche avec les mesures consécutives à PISA.
- Suffisamment de temps doit être réservé à cette problématique.
- Il faudra formuler des lignes directrices susceptibles d'une part de servir de base aux recommandations formulées par les différents partenaires et, d'autre part, d'être utilisées directement par les communes et les cantons dans la résolution des problèmes existants ainsi que dans l'accompagnement et le suivi individuels.

Le projet a quatre grands axes:

- 1) Elaboration et approfondissement de quelques lignes directrices et des grands principes de la transition ainsi qu'obtention d'un engagement des acteurs impliqués (cantons, Confédération, organisations du monde du travail).
- 2) Il convient de réaliser des sous-projets concernant la scolarité obligatoire (aiguillage), les offres ponts (fonction), les exigences du degré secondaire II (notamment les exigences des entreprises) ainsi que des offres et mesures pour les jeunes qui ne sont pas à la hauteur des exigences de base du degré secondaire II.
- 3) Identification et exploitation des projets partenaires: ces derniers sont des projets déjà existants qui, tout en étant sous la houlette d'autres responsables, traitent de questions en relation avec la problématique de la transition (par exemple HarmoS, PISA, évaluation des offres de pont par l'OFFT, etc.)
- 4) Amélioration de l'actualisation des connaissances des personnes responsables sur les démarches d'optimisation de la transition qui se sont révélées concluantes.

4. Organisation du projet

Le projet est dirigé par un groupe de pilotage, appelé à remplir les tâches suivantes:

- pilotage de l'ensemble du processus
- démarrage, coordination et évaluation des sous-projets
- élaboration de mesures et de recommandations
- diffusion d'informations aux milieux concernés

Le groupe de pilotage est composé des personnes suivantes:

- Robert Galliker, CDIP/CSFP (direction)
- Olivier Maradan, CDIP- scolarité obligatoire
- Emil Wettstein, projets de formation professionnelle (expert externe)
- Belinda Walter, OFFT
- Philippe Martinet (VD), CIIP
- Christoph Marbach (BS) CSFP
- Matthias Kuert, salariés
- Christine Davatz, employeurs
- Josette Fallet (suivi des dossiers et administration)

Le groupe de pilotage sera secondé par un groupe d'accompagnement composé comme suit:

Cantons / régions:

- NW EDK, EDK-Ost, BKZ, CIIP, TI

Employeurs / salariés

- Union suisse des arts et métiers (USAM), Union patronale suisse
- ORTRA Santé, Social
- Union Syndicale Suisse, Travail Suisse

Confédération

- Secrétariat d'Etat à l'économie (seco), Commission fédérale de la jeunesse, Commission fédérale des étrangers

Autres

- Hautes écoles pédagogiques (HEP)
- Institut suisse de pédagogie pour la formation professionnelle (ISPFP-SIBP)
- Table ronde (écoles professionnelles)
- Experts indépendants

5. Jalons du projet

1^{re} phase (jusqu'à fin 2005): mise sur pied de l'organisation de projet

2^e phase (jusqu'à fin 2006): idées directrices et engagement, démarrage des sous-projets, identification et exploitation des projets partenaires

3^e phase (jusqu'à fin 2007): mise en œuvre des idées directrices, réalisation des sous-projets

4^e phase (jusqu'à fin 2008): conclusion des sous-projets, évaluation, recommandations des partenaires impliqués

6. Information

Améliorer l'actualisation de l'information des acteurs

Personne en Suisse n'a une vue d'ensemble de tout ce qui se fait pour améliorer le passage de la scolarité obligatoire au degré secondaire II. Cet inconvénient a un prix très élevé et ralentit considérablement l'obtention de progrès. Savoir quels projets ont été couronnés de succès permet d'obtenir des améliorations bien plus rapidement qu'en développant de nouvelles mesures.

Des ateliers et un échange électronique d'informations permettront de mettre sur pied un réseau interdgrés et intercantonal, de manière à améliorer les contacts personnels et le niveau d'information.

Ateliers

Trois ateliers par an (janvier, mai, septembre) seront organisés; ils pourront être consacrés à la présentation de bonnes pratiques et à l'échange informel d'informations.

Internet

Un site propre permet d'ores et déjà à toutes les personnes intéressées de présenter leurs activités et d'échanger des informations avec les autres acteurs

7. Evaluation

Le projet a des chances de réussir si les conditions suivantes sont remplies:

- en 2006, formulation de lignes directrices congruentes, suivie de leur approbation par les organes compétents des acteurs impliqués que sont la Confédération, les cantons et les ORTRA;
- d'ici à fin 2006, engagement pris par la Confédération, les cantons et les ORTRA de s'employer à les mettre en œuvre;
- d'ici à l'été 2007, aboutissement de deux premiers sous-projets et, d'ici à l'été 2008, de deux autres, assortis d'une documentation complète et appropriée;
- d'ici à fin 2007 et à fin 2008, décision concernant les mesures à prendre pour mettre en œuvre les résultats de ces projets;

- mise en place du dispositif permettant de rendre régulièrement compte jusqu'à fin 2008 des démarches entreprises par les autorités et organisations responsables pour concrétiser les résultats des projets;
- information des parties concernées par la transition sur les mesures et projets dans les différents cantons et régions dont les résultats sont concluants, pour leur permettre de les utiliser selon leurs besoins propres.

6 mars 2006 / RG/mlb